



## **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

---

#### **Travaux d'aménagement de recoupements coupe-feu et d'entretien des chéneaux de la Cathédrale de Dax (40100)**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
Lundi 07 septembre 2026 à 12:00

**VILLE DE DAX**  
Rue Saint Pierre  
CS 9007  
40107 DAX CEDEX  
Tél : 0558568000

## SOMMAIRE

|                                                                  |    |
|------------------------------------------------------------------|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation .....                    | 3  |
| 1.1 - Objet.....                                                 | 3  |
| 1.2 - Mode de passation.....                                     | 3  |
| 1.3 - Type et forme de contrat.....                              | 3  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation.....                      | 3  |
| 1.5 - Nomenclature.....                                          | 4  |
| 1.6 - Réalisation de prestations similaires.....                 | 4  |
| 2 - Conditions de la consultation.....                           | 4  |
| 2.1 - Délai de validité des offres.....                          | 4  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement.....                         | 4  |
| 2.3 - Variantes .....                                            | 4  |
| 2.4 - Développement durable .....                                | 4  |
| 3 - Les intervenants.....                                        | 6  |
| 3.1 - Maîtrise d'œuvre .....                                     | 6  |
| 3.2 - Coordination des systèmes de sécurité incendie.....        | 6  |
| 3.3 - Contrôle technique .....                                   | 6  |
| 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....   | 6  |
| 4 - Conditions relatives au contrat.....                         | 6  |
| 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....                | 6  |
| 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement ..... | 6  |
| 5 - Contenu du dossier de consultation .....                     | 6  |
| 6 - Présentation des candidatures et des offres.....             | 8  |
| 6.1 - Documents à produire.....                                  | 8  |
| 6.2 - Visites sur site .....                                     | 12 |
| 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....               | 12 |
| 7.1 - Transmission électronique.....                             | 12 |
| 7.2 - Transmission sous support papier.....                      | 16 |
| 8 - Examen des candidatures et des offres .....                  | 16 |
| 8.1 - Sélection des candidatures.....                            | 16 |
| 8.2 - Attribution des marchés.....                               | 17 |
| 8.3 - Suite à donner à la consultation.....                      | 18 |
| 9 - Echanges électroniques.....                                  | 20 |
| 10 - Renseignements complémentaires.....                         | 20 |
| 10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....       | 20 |
| 10.2 - Procédures de recours .....                               | 20 |

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne les travaux d'aménagement de recouvrements coupe-feu et d'entretien des chéneaux de la Cathédrale de Dax (40100).

L'objet du présent marché consiste, d'une part, à améliorer la sécurité de l'édifice en aménageant une première partie des recouvrements coupe-feu afin de compartimenter les volumes existants au droit :

- de l'escalier desservant les étages, escalier situé dans le porche ;
- de l'escalier situé dans le bras Nord du transept à l'arrière du Portail des Apôtres ;
- des balcons des tribunes des combles des bas-côtés de la nef ;
- des baies de séparation donnant sur les combles hauts situés au niveau de la coupole ;
- des balcons des tribunes des combles des bas-côtés du chœur. et de poursuivre les travaux d'entretien de l'ensemble des chéneaux.

D'autre part, le présent marché consiste à la poursuite des travaux d'entretien de l'ensemble des chéneaux. À l'occasion de cette phase d'entretien, des repiquages de tuiles ou d'ardoises seront réalisés afin d'assurer autant que possible l'étanchéité de la couverture. Le cas échéant, sur certaines zones fragilisées, des purges et des blocages sécuritaires seront assurés. Cette intervention devra également permettre d'évacuer tous les appareillages d'éclairages qui ont été disposés dans les chéneaux comprenant la neutralisation des circuits d'alimentation.

Lieu(x) d'exécution :  
3 place de la Cathédrale  
40100 Dax

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 Lot(s) :

| Lot(s) | Désignation            |
|--------|------------------------|
| 01     | MAÇONNERIE / PLÂTRERIE |
| 02     | COUVERTURE             |
| 03     | MENUISERIE / PEINTURE  |

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Lot(s) | Code principal | Description                       |
|--------|----------------|-----------------------------------|
| 01     | 45262522-6     | Travaux de maçonnerie             |
| 01     | 45410000-4     | Travaux de plâtrerie              |
| 02     | 45261212-3     | Travaux de couverture en ardoises |
| 03     | 45421000-4     | Travaux de menuiserie             |
| 03     | 45442100-8     | Travaux de peinture               |

## 1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Toutefois, en cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée mais non imposée par le pouvoir adjudicateur, est un groupement conjoint avec mandataire solidaire ou un groupement solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### 2.3 - Variantes / Prestations Supplémentaires Éventuelles

Aucune variante n'est autorisée. En revanche, les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

LOT 1 : MAÇONNERIE / PLÂTRERIE

PSE 1 : - Ouvrages de plâtrerie pour les cloisons de recoupement dans les combles du déambulatoire et au niveau des tribunes au droit des portes P23 et P24

LOT 3 : MENUISERIE / PEINTURE

PSE 2 - Ouvrages de menuiserie et travaux de mise en peinture des cloisons de recoupement dans les combles du déambulatoire et au niveau des tribunes au droit des portes P23 et P24

PSE 3 - Peintures sur portes (à l'exception des portes P1, P5, P23 et P24), cloisons et plafonds

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

## **2.4 - Développement durable**

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## **3 - Les intervenants**

### **3.1 - Maîtrise d'œuvre**

La mission de maîtrise d'œuvre est assurée par :

Atelier d'architecture RICHARD DUPLAT  
40 Allée Paul Langevin  
78210 Saint-Cyr-l'École

Les missions assurées par le MOE sont les suivantes :  
APS / APD / PRO/ ACT / VISA / DET / AOR

### **3.2 - Coordination des systèmes de sécurité incendie**

Sans objet sur cette opération

### **3.3 - Contrôle technique**

Le contrôle technique sera assuré par :  
APAVE IC ADOUR  
63 allée Fauste D. Elhuyar  
64210 BIDART

### **3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de III sera assurée par :  
ELYFEC SASU  
32 allée de Boutaut  
CS 80112  
33070 BORDEAUX Cedex

## **4 - Conditions relatives au contrat**

### **4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

La durée du contrat est fixée au CCAP.

### **4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes :

- Sur fonds propres
- Subvention d'investissement de la DRAC
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- Subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine – Dispositif « Restauration des Monuments Historiques »
- Aide à l'investissement Départemental (XL)

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## **5 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux
- Le DUME en version pdf et version XML (document « fvk9j8d4 »). La version XML du DUME sert uniquement à remplir le document en version électronique sur le site indiqué à l'article 5.1
  - Le RICT et le PGC
- La Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) propre à la chaque à chaque lot

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <https://demat-ampa.fr> (référence : 26DX095). Il est vivement conseillé à l'ensemble des candidats de s'inscrire et de s'identifier sur la plateforme de téléchargement afin de recevoir les "alertes de nouveaux documents". Les candidats sont informés que dans le cadre des échanges électroniques, l'utilisation de pseudonymes est interdite.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **6 - Présentation des candidatures et des offres**

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### **6.1 - Documents à produire**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                            | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Oui       |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                              | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non       |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels                                                                                           | Non       |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                      | Signature |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) | Non       |

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Signature |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Lot n° 1 – Maçonnerie - Pierre de taille : 2192 – Restauration maçonnerie des monuments historiques ou équivalent et références pour intervention sur des ouvrages équivalents sur des édifices classés M.H. ou inscrits ISMH</li> <li>Lot n° 1 – Plâtrerie : Qualibat 4132 – Plaque de plâtre (technicité confirmée) ou équivalent et références pour intervention sur des ouvrages équivalents sur des édifices classés M.H. ou inscrits ISMH</li> <li>Lot n° 2 – Couverture : Qualibat 3194 – Couverture des monuments historiques ou équivalent et références pour intervention sur des ouvrages équivalents sur des édifices classés M.H. ou inscrits ISMH</li> <li>Lot n° 3 – Qualibat 4322 – Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (technicité confirmée) ou équivalent et références pour intervention sur des ouvrages équivalents sur des édifices classés M.H. ou inscrits ISMH</li> </ul> | Non       |

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Les candidats sont, également, autorisés à fournir un DUME électronique en le complétant directement sur le site suivant : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Pour cela, les candidats devront suivre la démarche suivante :

Au préalable, enregistrer sur votre ordinateur le document « fvk9j8d4 » fourni en version XML dans le présent DCE

1. Cliquer sur « ENTREPRISE » puis dans l'encadré « Vous êtes une entreprise, vous souhaitez : » cliquer sur « RÉPONDRE A UN DUME » ;
2. Pour y répondre, taper l'identifiant « fvk9j8d4 » dans l'encadré « Identifiant DUME de votre client » **ou** cliquer sur l'encadré « Déposez le DUME de votre client » puis « puis sélectionner le document « fvk9j8d4 » fourni en version XML que vous avez préalablement enregistré sur votre ordinateur ;
3. Ensuite, aller dans le menu déroulant pour choisir l'identifiant que vous souhaitez renseigner : Siret **ou** N° TVA Intracommunautaire **ou** structure hors UE **ou** RIDET **ou** N° Tahiti. Une fois, le type d'identifiant sélectionné, taper dans l'encadré « Identifiant » le numéro correspondant puis cliquer sur « Suivant » ;
4. La page s'affichant concerne la « Partie I: Informations concernant la procédure de passation et de marché et de l'Acheteur » du DUME, aucun champ n'est ici à remplir, vous pouvez cliquer une nouvelle fois en bas de la page sur « Suivant » ;
5. Aller dans « Partie II: Informations concernant l'opérateur économique » et compléter et vérifier les informations vous concernant dans les rubriques A, B, C et D puis cliquer sur « Suivant » ;

*Attention les champs suivis d'un \* doivent obligatoirement être complétés pour accéder à la page suivante.*

6. Aller dans « Partie III : Motifs d'exclusion à prendre en compte dans le marché » et si vous n'êtes pas dans l'un des cas d'interdiction obligatoires et/ou facultatifs de soumissionner visés aux articles L.2141-1 à L.2141-11 du code de la commande publique (A - Motifs liés à des condamnations pénales ; B - Motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale ; C - Motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle ; D - Motifs d'exclusion purement nationaux), cocher « oui » puis cliquer sur « Suivant »

7. Aller dans « Partie IV : Critères de sélection » et compléter les champs suivants :

B Capacité économique et financière

- Chiffre d'affaires annuel général (la période de référence est les 3 dernières années disponibles)
- Chiffre d'affaires annuel (spécifique) dans le domaine d'activité (la période de référence est les 3 dernières années disponibles)
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

C Capacité technique et professionnelle

- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

8. Une fois ces champs complétés, cliquer sur « Suivant »

9. Aller dans « Partie VI : Déclarations finales » et compléter les champs « Dates » et « Localisation » puis cliquer sur « Etape suivante »

10. Cliquer sur « Finaliser »

11. Cliquer sur « Aperçu », un aperçu du document complété doit s'afficher

12. Aller dans l'encadré « Exporter votre DUME » cliquer sur « XML + PDF » (vous permettant d'avoir les versions .pdf et .XML du DUME complété) puis cliquer sur « Télécharger »

13. Enregistrer le dossier en version .zip sur votre ordinateur sans en changer le nom et le joindre tel quel à votre proposition au titre de votre candidature.

Les candidats peuvent, également, fournir un DUME électronique via la plateforme de la Commission européenne accessible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Signature |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes propre à chaque lot soumissionné                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Oui       |
| La Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF) propre à chaque lot soumissionné                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Oui       |
| Le mémoire technique comportant les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>– <i>Organisation et méthode d'exécution des travaux</i></li><li>– <i>Moyens humains mis à disposition pour l'exécution des travaux</i></li><li>– <i>Moyens matériels mis à disposition pour l'exécution des travaux</i></li><li>– <i>Actions mises en place pour lutter contre le bruit engendré par le chantier ainsi que les actions menées dans le cadre du tri, de l'évacuation et du traitement des déchets (destruction, seconde vie etc..)</i></li></ul> | Non       |
| L'attestation de visite                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Oui       |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire.

Les conditions de visites sont les suivantes : Aux heures d'ouvertures de la Cathédrale après une prise de rendez-vous 3 jours avant minimum auprès de la Direction de l'Urbanisme.  
Contacter : Direction de l'urbanisme - Sheila Garicoitz au 05 58 56 84 11 (urbanisme@dax.fr)

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

La transmission des documents sur un support papier, sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...), par télécopie ou par courriel n'est pas autorisée et entraînera l'irrégularité de la candidature et de l'offre.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Pour le dépôt des candidatures et des offres, la taille maximale autorisée par fichier est de 1 Go. En revanche, le volume total cumulé des fichiers ainsi que leur nombre ne sont pas limités. Il est recommandé, en cas de transmission de plusieurs documents, de regrouper ceux-ci dans un ou plusieurs dossiers compressés afin d'en faciliter le dépôt.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Si un virus est détecté dans la copie de sauvegarde ou si elle n'a pas été ouverte alors elle est détruite. Cependant, si elle a été ouverte, elle est conservée pendant une durée minimale de cinq ans (article R. 2184-8 du code de la commande publique).

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération du Grand Dax  
Service de la Commande Publique  
20 Avenue de la Gare  
CS10075  
40102 DAX CEDEX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Il est toutefois précisé que les pièces, pour lesquelles une signature sera exigée à l'attribution du marché (acte d'engagement, pièces financières, DC4 etc.) devront être transmises au format .pdf.

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire au stade du dépôt de l'offre. Les candidats peuvent donc transmettre sur le profil d'acheteur une offre non signée. Toutefois, la signature électronique de l'offre sera exigée du candidat provisoirement retenu, avant notification d'attribution. Ainsi les candidats ne disposant pas de certificat de signature à la date de remise des offres sont invités à l'acquiescer dans les meilleurs délais afin de pouvoir, le cas échéant, signer électroniquement le marché qui leur serait attribué.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'annexe 12 du code de la commande publique relative à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature qualifiée à un niveau de garantie élevé, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS deux étoiles ou plus demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

## **7.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **8 - Examen des candidatures et des offres**

## **8.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## **8.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots :

| Critères                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Pondération |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1-Prix des prestations analysé à partir du montant total TTC figurant sur la DPGF analysé selon les scénarios suivants :<br>Offre de base<br>Offre de base + PSE1<br>Offre de base + PSE2<br>Offre de base + PSE3<br>Offre de base + PSE1 +PSE2<br>Offre de base + PSE1 +PSE3<br>Offre de base + PSE2 +PSE3 | 60.0        |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Offre de base PSE1 + PSE2 +PSE3                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |      |
| Le choix de retenir ou non la PSE1 ou/et PSE2/PSE3 sera arrêté à l'issue de l'analyse des offres                                                                                                                                                                                                                                    |      |
| 2-Valeur technique analysée à partir du mémoire technique détaillant les sous-critères suivants :                                                                                                                                                                                                                                   | 35.0 |
| 2.1-Organisation et méthode d'exécution des travaux                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 15.0 |
| 2.2-Moyens humains mis à disposition pour l'exécution des travaux                                                                                                                                                                                                                                                                   | 10.0 |
| 2.3-Moyens matériels mis à disposition pour l'exécution des travaux                                                                                                                                                                                                                                                                 | 10.0 |
| 3-Performances en matière de protection de l'environnement analysées à partir des actions mises en place pour lutter contre le bruit engendré par le chantier ainsi que des actions menées dans le cadre du tri, de l'évacuation et du traitement des déchets (destruction, seconde vie etc..) détaillées dans le mémoire technique | 5.0  |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, et notamment sur le prix. La ou les phases de négociation se dérouleront via la plateforme, ou le cas échéant, par téléphone. Le pouvoir adjudicateur indiquera sur sa demande au candidat les points pour lesquels des ajustements sont souhaités. A la suite de la négociation, les candidats pourront proposer une nouvelle offre au pouvoir adjudicateur qu'il analysera selon les critères indiqués dans le présent règlement de consultation. Le silence gardé par le candidat au terme du délai pour remettre une nouvelle offre équivaudra à un refus de sa part de négocier plus avant, auquel cas sa dernière proposition sera considérée comme définitive.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que :

- le pouvoir adjudicateur récupère, via le profil d'acheteur ou tout autre support autorisé, les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. A défaut de pouvoir les récupérer, le candidat devra alors les produire au pouvoir adjudicateur.

- le candidat produise les pièces de son offre au format .pdf pour lesquelles une signature est exigée si elles n'avaient pas été produites initialement ou si l'offre a été modifiée depuis son dépôt initial.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Il est rappelé au candidat que le scan (numérisation) d'une signature manuscrite n'a pas valeur de signature électronique et que la seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'acte d'engagement du candidat. Ainsi, chaque pièce pour laquelle une signature est exigée fera l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Le candidat est toutefois invité à privilégier les formats XAdES et PAdES qui constituent les formats de signature utilisés par le pouvoir adjudicateur.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **9 - Échanges électroniques**

Pour les échanges électroniques à intervenir en cours de procédure, les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur adressera ses correspondances à l'adresse électronique de l'expéditeur de l'offre sur le profil d'acheteur.

## **10 - Renseignements complémentaires**

### **10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://demat-ampa.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **10.2 - Procédures de recours**

L'instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est la suivante :

Tribunal Administratif de Pau

50 Cours Lyautey

64010 PAU CEDEX

Tél : 05 59 84 94 40

Télécopie : 05 59 02 49 93

Courriel : [greffe.ta-pau@juradm.fr](mailto:greffe.ta-pau@juradm.fr)